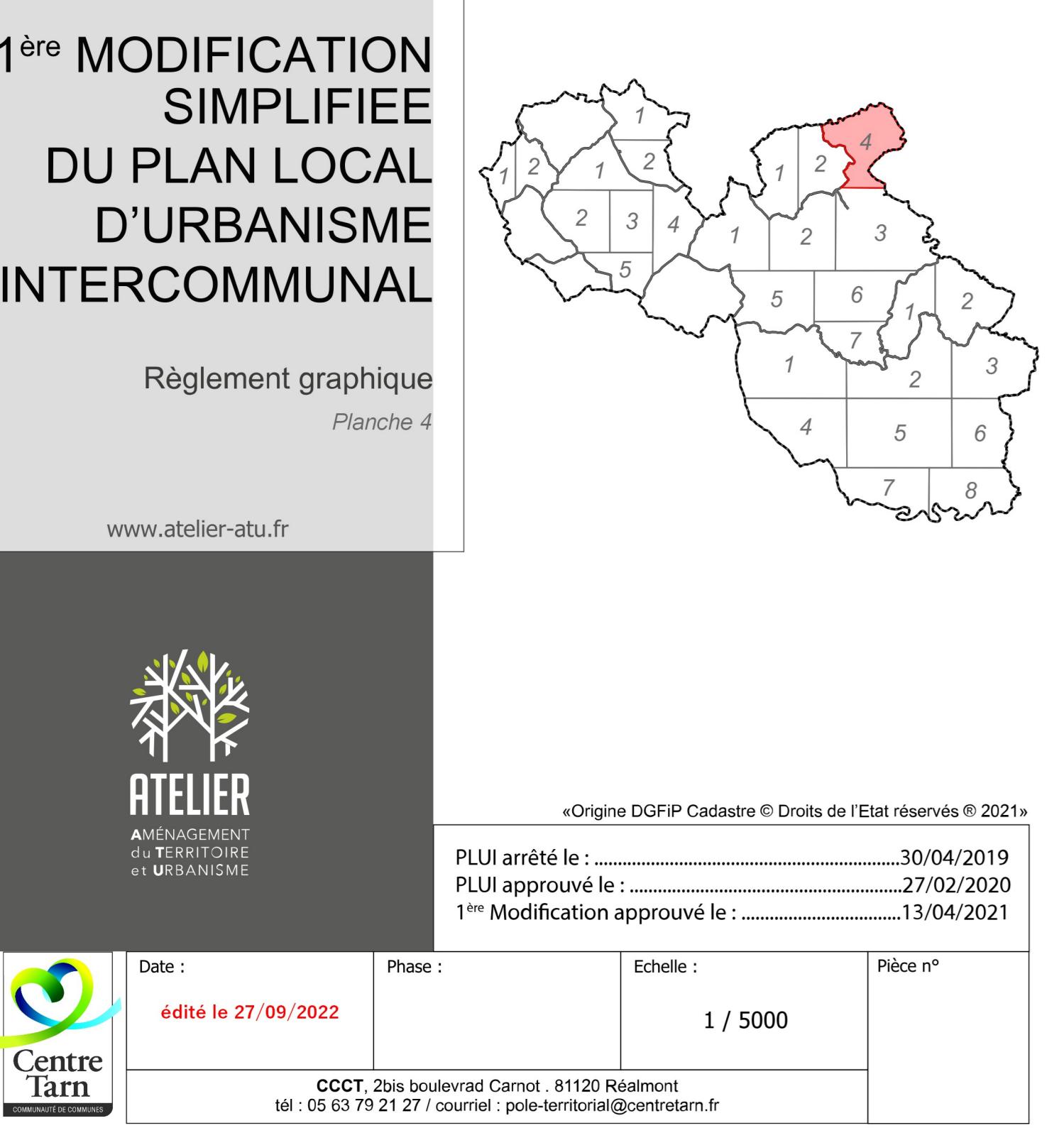


Communauté de Communes Centre Tarn
Département du Tarn
TERRE-DE-BANCALIE



UA : Zone urbaine ancienne
UAnc : Zone urbaine ancienne avec un linéaire commercial à conserver
UAn : Zone urbaine avec une problématique de stationnement
UB : Zone urbaine récente (extension de la trame urbaine)
UC : Zone urbaine vouée aux projets collectifs
UL : Zone urbaine à vocation de loisirs
UX : Zone urbaine à vocation d'activités économiques
AU : Zone à urbaniser
AUf : Zone à urbaniser (fermée)
AUfa : Zone à urbaniser à dominante d'habitat, encadrée par une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP), de type secteur d'aménagement
AUX : Zone à urbaniser vouée aux activités économiques
N : Zone naturelle
NL : Zone naturelle de loisirs
NP : Zone naturelle protégée
A : Zone agricole
AX : Zone agricole à vocation d'activités économiques isolés
AL : Zone agricole de loisirs
AP : Zone agricole protégée
Ahl : Zone agricole mixte

Eléments du paysage, du patrimoine, point de vue à protéger, à mettre en valeur (L151-19 du Code de l'Urbanisme)
Recul de 25m par rapport à l'axe conformément à la dérogation de l'article L111-6 du Code de l'Urbanisme
Eléments de continuité écologique et trame verte et bleue (L151-23 du Code de l'Urbanisme) :
Haines, linéaires végétalisés et ripisylves
Dadou et Agout
Assou et Lézert
Autres cours d'eau identifiés

Emplacements réservés
Secteur interdisant le commerce de détail (R151-30 du Code de l'Urbanisme)
Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol (R151-34 du Code de l'Urbanisme)
Eléments du paysage, du patrimoine, point de vue à protéger, à mettre en valeur (L151-19 du Code de l'Urbanisme)
Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (R151-6 du code de l'urbanisme)
Eléments de continuité écologique et trame verte et bleue (L151-23 du Code de l'urbanisme) :
Boisements
Zones humides

Bâtiment susceptible de changer de destination (L151-11 du Code de l'Urbanisme)
Eléments du paysage, du patrimoine, point de vue à protéger, à mettre en valeur (L151-19 du Code de l'Urbanisme)

Localisation à titre indicatif, d'après l'orthophoto de 2020, des constructions en attente d'une actualisation cadastrale par les services de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFP)

